COMMUNE DE MIRABEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 mars 2015

Le mardi 24 mars 2015 à 20 heures 30 , en Mairie de COMMUNE DE MIRABEAU, s'est réuni le Conseil Municipal, sur convocation en date du 18 mars 2015.

Etaient présents: Monsieur Serge CAREL, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Albert NALIN, Madame Marie-France MAGAUD, Monsieur Sébastien BOUGEROL, Monsieur Hugo DECROIX, Madame Valérie PLAN, Monsieur Pierre TARDY, Madame Mireille CHICHERIT, Monsieur Eric COLLAVINI, Monsieur Eric JULIEN
Absents:
Absents excusés: Monsieur Georges FERRANDEZ, Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Madame Corinne ESPIC
Représentés: Madame Véronique PELTIER par Madame Mireille CHICHERIT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
Madame Marie-France MAGAUD assure la fonction de secrétaire de séance.

M. Flamarion désire rendre hommage aux victimes du crach aérien survenu dans le département le matin même et invite le conseil municipal à se recueillir
Monsieur le maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour l'affectation du résultat au budget CCAS 2015
l'ensemble des membres du conseil accepte

Monsieur Serge CAREL (Maire) présente l'ordre du jour
-Approbation du compte rendu du 26 février 2015
-Vote du compte administratif du budget principal 2014 et approbation du compte de gestion du budget principal 2014
-Vote du compte administratif du budget eau assainissement 2014 et approbation du compte de gestion du budget eau assainissement 2014
-Vote du compte administratif du budget CCAS 2014 et approbation du compte de getion du budget CCAS 2014
-Affectation du résultat au budget principal 2015
-Affectation du résultat au budget eau assainissment 2015
-Affectation du résultat au budget CCAS 2015
-Vote des 4 taxes
-Vote tarifs eau et assainissement 2015
-Vote du budget principal 2015
-Vote du budget eau assainissement 2015
-Vote du budget CCAS 2015
-Approbation de la délibération103-2014 du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone
-Autorisation de signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SMAB
-Montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

1- -Approbation du compte rendu du 26 février 2015
Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le compte rendu du dernier conseil municipal
Approuvé à l'unanimité

2-Vote du compte administratif du budget principal 2014 et approbation du compte de gestion du budget principal 2014

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif communal 2014 et le compte de gestion comme suit :

Fonctionnement	dépenses		250 759.72 €
	recettes		382 767.91 €
	résultat 2014		132 008.19 €
	résultat cumulé 2014		**132 008.19 €**
investissement	dépenses		440 230.04 €
	recettes		335 691.03 €
	résultat 2014	-	104 539.01 €
	résultat 2013		37 631.96 €
	résultat cumulé 2014	-	**66 907.05 €**

Après que le Maire se soit retiré, Monsieur Christian FLAMARION, 1er adjoint, propose aux Conseillers Municipaux de voter :

le compte administratif communal 2014 et le compte de gestion sont approuvés
11 votes pour

3-Vote du compte administratif du budget eau assainissement 2014 et approbation du compte de gestion du budget eau assainissement 2014

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif eau assainissement 2014 et le compte de gestion comme suit :

Fonctionnement	dépenses	44 349.03 €
	recettes	91 492.59 €
	résultat 2014	47 143.56 €
	résultat cumulé 2014	**47 143.56 €**
investissement	dépenses	57 785.94 €
	recettes	63 990.35 €
	résultat 2014	6 204.41 €
	résultat 2013	154 279.31 €
	résultat cumulé 2014	**160 483.72 €**

Après que le Maire se soit retiré, Monsieur Christian FLAMARION, 1er adjoint, propose aux Conseillers Municipaux de voter :

le compte administratif du budget eau 2014 et le compte de gestion sont approuvés
11 votes pour

4-Vote du compte administratif du budget CCAS 2014 et approbation du compte de getion du budget CCAS 2014

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif du budget CCAS 2014 et le compte de gestion comme suit :

Fonctionnement	dépenses	95.10 €
	recettes	436.94 €
	résultat 2014	341.84 €
	résultat 2013	2 143.85 €
	résultat cumulé	**2 485.69 €**

	2014	
investissement	dépenses	- €
	recettes	- €
	résultat 2014	- €
	résultat cumulé 2014	- €

Après que le Maire se soit retiré, Monsieur Christian FLAMARION, 1er adjoint, propose aux Conseillers Municipaux de voter

le compte administratif du budget CCAS 2014 et le compte de gestion sont approuvés
11 votes pour

5-Affectation du résultat au budget principal 2015

Monsieur le Maire explique que le compte administratif fait observer un excèdent de fonctionnement de 132008.19 €.
Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante

Affectation en section d'investissement au compte R 1068 la somme de 132 008.19 €.
12 votes pour

6-Affectation du résultat au budget eau assainissment 2015

Le Maire explique que le compte administratif fait observer un excèdent de fonctionnement de 47143.56€
Il proposed'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante

Affectation en section d'investissement au compte R 1068 la somme de 47 143.56 €.
12 votes pour

7-Affectation du résultat au budget CCAS 2015

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de M. Reynoard, comptable payeur, il convient d'approvisionner l'investissement de la somme de 26.93€ .
En effet la section d'investissement fait apparaitre au compte de gestion, un déficit de ce montant qu'il est nécessaire de combler.
M. le maire explique que le compte administratif fait observer un excèdent de fonctionnement de 2485.69€.
Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante

Affectation en section d'investissement au compte R 1068 la somme de 26.93 €.
Report en section de fonctionnement au compte R002 la somme de 2 458.76€
12 votes pour

8-Vote des 4 taxes pour l'année 2015

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal le maintien des taux pratiqués les années antérieures, soit pour l'année 2015 les taux suivants :

- Taxe d'habitation 20,16%
- Taxe foncier bâti 23,11%
- Taxe foncier non bâti 76,54%
- Taxe CFE 22.82%

Taux approuvés
12 votes pour

9-Vote tarifs eau et assainissement 2015

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de l'eau progressivement pour entreindre le montant de 2€/m3 hors taxes de l'agence de l'eau.
En effet, Monsieur Hugo DECROIX explique que si la commune souhaite bénéficier de subvention pour de futur projets d'investissement en matière d'eau et d'investissement
, les financeurs publics éxigent cette augmentation.
Monsieur le Maire précise également que le tarif de l'eau est inchangé depuis quelques années maintenant et qu'il est opportint de le réajuster.

Il propose les tarifs suivants:

-Prix eau potable au m^3	[	1.05 €
- Prix assainissement au m^3	[	0.75 €
- Location compteur	[	40.00 €
-Participation financière des équipements d'eau potable	[	900,00 €
-Participation pour l'assainissement collectif	[	1.800,00 €

Les montants sont approuvés
12 votes pour

10-Vote du budget principal 2015

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif communal 2015 :

Fonctionnement	Dépenses	364 802.00 €
	Recettes	364 802.00 €
Investissement	Dépenses	499 073.41 €
	Recettes	499 073.41 €

Le Budget principal est approuvé
12 votes pour

11-Vote du budget eau assainissement 2015

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget de l'eau t de l'assainissement 2015 :

Fonctionnement	Dépenses	84 650.04 €
	Recettes	84 650.04 €
Investissement	Dépenses	586 045.54 €
	Recettes	586 045.54 €

Le Budget de l'eau et de l'assainissement est approuvé
12 votes pour

12-Vote du budget CCAS 2015

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget du CCAS 2015 :

Fonctionnement	Dépenses	2 458.76 €

	Recettes	2 458.76 €
Investissement	Dépenses	26.93 €
	Recettes	26.93 €

Le Budget CCASest approuvé
12 votes pour

13-Approbation de la délibération103-2014 du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil la délibération prise par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone concernant la délégation de certaines attributions du comité syndical au président et au bureau.

Par la délibération n°103-2014 du SMAB en date du 19 novembre 2014, le Comité Syndical a délégué au Bureau Syndical les pouvoirs suivants :

- Approbation des contrats, marchés publics inférieurs à 15 000 € HT (seuil des marchés sans publicité ni mise en concurrence), avenant inférieurs à 5% et marchés concernant l'exécution de travaux urgents réalisés en application de l'article R. 214-44 du Code de l'Environnement
- Approbation des conventions de délégation de maitrise d'ouvrage au titre de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée dans la limite des pouvoirs délégués par le Comité Syndical et mandater le Président pour exécuter la convention qui sera proposé aux communes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, dans le cadre de travaux présentant un caractère d'urgence :

- à effectuer directement les demandes de travaux au SMAB,

- à signer la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

Approbation de la délibération 103-2014 du 19 novembre 2014
Autorisation pour la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
12 votes pour

14-Montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

M. le Maire expose à l'assemblée que le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de transport et de distribution d'électricité (RODP) pour l'année 2015 a été revalorisé par rapport à 2014, soit 197 € pour les communes de moins de 2 000 habitants.

montant adopté
12 votes pour

15-Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil que la régie de recette photocopie a été suprimée par arrêté 12/2015 et que le montant du fond de caisse était de 51.49€

Monsieur le Maire fait lecture de différnts courriers à l'assemblée délibérante:

-Le conseil régional informe la commune que le projet de "création d'ne nouvelle structure d'hébergement touristique à Mirabeau" ne peut faire l'objet de financement

-La convention de passage entre M. Beck et la Commune doit être régularisée par acte notarié vendredi 27 mars 2015.

-L'association "*vigilant pour mon village*" souhaite connaître la position de M. le Maire et du conseil municipal sur le déroulement des évènements concernant le permis de construire de la fédération de chasse lieu dit les Barassins
Les membres du conseil réitèrent leurs premières observations faites au moment de la demande de permis de construire .

-Les habitants du chemin de St Jean font une réclamation concernant la surélévation de la route faite au niveau du pont de Barrabine pour l'évacuation des eaux de pluies.
Monsieur le Maire explique que depuis peu, avec l'arrivée de conditions météorologiques plus favorables le "dos d'âne" a été rectifié.
Mme Magaud confirme
Mme Plan demande a ce que ce dernier fasse rapidement l'objet d'un marquage afin de prévenir les usagers de la route.

-M. Mura dans un courrier en date du 2 mars 2015 fait état des dégats occasionnés sur son terrain par l'employé communal lors de travaux d'entretien de voirie. Il informe qu'un deuxième constat d'huissier doit être établit. ainsi que des devis de travaux.
Monsieur le Maire répond à ce dernier présent dans la salle, qu'il souhaite le rencontrer.

la séance est levée
21h50

Madame Marie-France MAGAUD

Monsieur Serge CAREL